

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 108**21 janvier 2002****SOMMAIRE**

A.C.M. Wood Chemicals Holdings S.A., Luxembourg.	5168	Maint S.A., Luxembourg	5144
A.C.M. Wood Chemicals Holdings S.A., Luxembourg.	5168	Mazowe S.A., Luxembourg	5145
Actio Conseil S.A., Luxembourg	5139	Mazowe S.A., Luxembourg	5145
Adoris S.A., Luxembourg	5151	Mettle Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	5144
Ady's Hygiène, S.à r.l., Dudelange	5184	Musel-Dental S.A., Wasserbillig	5147
Afford Holdings S.A., Luxembourg	5184	N.C.C.D. S.A.H., Luxembourg	5160
Afford Holdings S.A., Luxembourg	5184	Neutral Invest S.A., Luxembourg.	5143
Agami S.A., Luxembourg	5182	Niederma Sport Holding S.A., Luxembourg	5145
Akeler Holdings S.A., Luxembourg	5138	Oriol Immobilière S.A., Luxembourg.	5144
Alba Investment S.A., Luxembourg.	5166	Orka Investment S.A., Luxembourg	5150
Athena Holding S.A., Luxembourg	5183	Palerider Holding S.A., Grevenmacher	5146
Financière de Santa Teresa S.A., Luxembourg.	5138	Palerider Holding S.A., Grevenmacher	5146
Incomm S.A., Luxembourg.	5139	Palerider Holding S.A., Grevenmacher	5147
Innovative Six, S.à r.l., Luxembourg.	5177	Pasie S.A., Luxembourg.	5145
International Century Corporation S.A., Luxembourg.	5139	Promotion S.A., Luxembourg.	5150
Jackson & Co. Holding S.A., Luxembourg	5139	Promotion S.A., Luxembourg.	5151
Jackson & Co. Holding S.A., Luxembourg	5139	Publifund, Sicav, Luxembourg.	5151
Jacynthe S.A., Luxembourg.	5140	Publitop, Sicav, Luxembourg	5152
Japan Dynamic Fund, Sicav, Luxembourg	5140	Realand Investment S.A., Luxembourg-Kirchberg	5152
Jowa Europe, S.à r.l., Luxembourg.	5141	Regina Holding S.A., Luxembourg	5152
Jowa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5141	Remy International Luxembourg S.A., Luxembourg.	5152
Juliette Invest S.A., Luxembourg	5142	Resource Audit, S.à r.l.	5143
Juliette Invest S.A., Luxembourg	5142	Sadin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5153
June Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5140	Sadin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5153
Kedive S.A., Luxembourg	5172	Samarcande Investments S.A., Luxembourg	5154
Lipidgen S.A., Luxembourg.	5175	Samarcande Investments S.A., Luxembourg	5154
Luxidea S.A., Luxembourg	5147	Sappho S.A. Holding, Luxembourg.	5154
Luximmo Dreizehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg.	5143	Sarine Holding S.A., Luxembourg	5155
Luximmo Elfte Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg.	5142	Schiltz, S.à r.l., Strassen.	5156
Luximmo Neunte Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg.	5141	Sebe S.C.l., Foetz	5182
Luximmo Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg.	5141	Senimmolux S.A., Altwies.	5156
Luximmo Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg.	5143	Sensor International Environmental Protection S.A., Luxembourg	5156
		Serilux, S.à r.l., Luxembourg.	5153
		Serilux, S.à r.l., Luxembourg.	5153
		SIMP S.A., Société Internationale Management et Participations.	5160
		Sicar S.A.H., Luxembourg.	5142

Sidney Immobilière S.A., Luxembourg	5157	Tel Up S.A., Luxembourg	5167
Siewit S.A., Luxembourg	5157	Tel Up S.A., Luxembourg	5167
Sign Publishing Holding S.A., Luxembourg	5159	The Emerging Markets Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	5165
Silverlake S.A., Luxembourg	5159	Tibur S.A., Luxembourg	5171
Sinequal Consulting S.A., Luxembourg	5158	Tibur S.A., Luxembourg	5171
Sitka S.A., Luxembourg	5159	Tyrus S.A., Luxembourg	5169
Skandia Advisory Company S.A., Luxembourg	5160	Tyrus S.A., Luxembourg	5169
Skandia Distribution Services Company S.A., Luxembourg	5160	Vanirent S.A., Luxembourg	5155
Skimo S.A., Luxembourg	5157	Vianden Investment S.A., Luxembourg	5168
Skyscrape S.A., Grevenmacher	5164	Viasystems Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	5170
Skyscrape S.A., Grevenmacher	5164	Viasystems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5170
Skyscrape S.A., Grevenmacher	5164	Viscom Int. Medien- und Kommunikationsberatung, S.à r.l., Howald	5170
Soins-Lux S.A., Altwies	5164	Viscom Int. Medien- und Kommunikationsberatung, S.à r.l., Howald	5170
Sprint Investments S.A., Luxembourg	5159	Visser et Fah, S.à r.l., Larochette	5171
Square Participations S.A., Luxembourg	5165	Welsford International Holding S.A., Luxembourg	5181
Square Participations S.A., Luxembourg	5165	Welsford International Holding S.A., Luxembourg	5181
Standard Fund Management (Luxembourg) Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	5166	Welsford International Holding S.A., Luxembourg	5182
Stugalux Constructions S.A., Strassen	5166	Xynergys S.A., Luxembourg	5140
Tarn Finance Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5167	Zepplin Société de Participations Financières S.A., Luxembourg-Kirchberg	5171
Tarn Finance Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	5167		

AKELER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.047.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

(52898/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

FINANCIERE DE SANTA TERESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.795.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 7 août 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 50.270.500 en EUR 1.246.173,14, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 27.100 actions existantes de la société.

3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 426,86 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 1.246.173,14 à celui de EUR 1.246.600,00 par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.

4. L'Assemblée décide de remplacer les vingt-sept mille cent (27.100) actions existantes sans expression de valeur nominale par vingt-sept mille cent (27.100) actions d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent quarante-six mille six cents Euros (EUR 1.246.600,00), représenté par vingt-sept mille cent (27.100) actions d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE DE SANTA TERESA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53001/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INCOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.541.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour INCOMM S.A.

Signature

(52746/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

INTERNATIONAL CENTURY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 42.406.

Constituée par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 16 décembre 1992, statuts publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1993 p. 5913, modifications publiées au Mémorial 1994 p. 9090.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et M^e Albert Wildgen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52749/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

JACKSON & CO. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.302.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour JACKSON & CO. HOLDING S.A.

Signature

(52752/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

JACKSON & CO. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.302.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour JACKSON & CO. HOLDING S.A.

Signature

(52753/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2001.

E. Schroeder.

(52892/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

JACYNTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.285.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour JACYNTHE S.A.

Signature

(52754/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

JAPAN DYNAMIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.694.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour JAPAN DYNAMIC FUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(52755/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

JUNE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.874.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52762/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

XYNERGYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.156.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats d'Administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A. venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A. venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

XYNERGYS S.A.

Signature

Un mandataire

(52863/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

JOWA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DEM 20.475.000,-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.117

Extract of the shareholder's resolution of May 10, 2001

The resignation of Mr Tadao Abe from the management board is accepted with effect as of April 30, 2001.

On behalf of JOWA EUROPE, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52758/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DEM 20.475.000,-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.597

Extract of the shareholder's resolution of May 10, 2001

The resignation of Mr Tadao Abe from the management board is accepted with effect as of April 30, 2001.

On behalf of JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52759/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

LUXIMMO NEUNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 82.535.

AUSZUG

Es geht aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 3. August 2001 hervor, dass:

Herr Jörg Schuster, Diplomvolkswirt und Verwaltungsratsmitglied, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und der Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung betraut wurde und mit sofortiger Wirkung auch die Funktion des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausübt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. August 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52766/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

LUXIMMO ZEHNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 82.536.

AUSZUG

Es geht aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 3. August 2001 hervor, dass:

Herr Jörg Schuster, Diplomvolkswirt und Verwaltungsratsmitglied, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und der Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung betraut wurde und mit sofortiger Wirkung auch die Funktion des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausübt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. August 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52767/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

JULIETTE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.869.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour JULIETTE INVEST S.A.

Signature

(52760/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

JULIETTE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.869.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour JULIETTE INVEST S.A.

Signature

(52761/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

LUXIMMO ELFTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 82.537.

AUSZUG

Es geht aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 3. August 2001 hervor, dass:

Herr Jörg Schuster, Diplomvolkswirt und Verwaltungsratsmitglied, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und der Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung betraut wurde und mit sofortiger Wirkung auch die Funktion des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausübt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. August 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(52768/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SICAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.145.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Signature.

(52820/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

LUXIMMO ZWÖLFTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 82.538.

AUSZUG

Es geht aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 3. August 2001 hervor, dass:

Herr Jörg Schuster, Diplomvolkswirt und Verwaltungsratsmitglied, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und der Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung betraut wurde und mit sofortiger Wirkung auch die Funktion des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausübt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. August 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52769/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

LUXIMMO DREIZEHENTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 82.539.

AUSZUG

Es geht aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 3. August 2001 hervor, dass:

Herr Jörg Schuster, Diplomvolkswirt und Verwaltungsratsmitglied, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und der Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung betraut wurde und mit sofortiger Wirkung auch die Funktion des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausübt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. August 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52770/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

NEUTRAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.390.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 août 2001.

Pour NEUTRAL INVEST S.A.

Signature

(52781/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

RESOURCE AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 58.011.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RESOURCE AUDIT, S.à r.l. qui a été tenue à Luxembourg en date du 6 juillet 2001 que:

1. l'assemblée générale extraordinaire a décidé de procéder à la liquidation de la société
2. l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer en tant que liquidateur: FIDUCIAIRE PREMIER S.A., 40, cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange.

Luxemburg, le 10 juillet 2001.

Pour extrait conforme Copie conforme

K. Horsburgh / T. R. Gordon J. Schutz

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52801/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

MAINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.568.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour MAINT S.A.

Signature

(52771/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

MAINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.568.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour MAINT S.A.

Signature

(52772/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

METTLE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.303.

Extrait de l'assemblée générale du 6 août 2001

Le nombre de gérants est augmenté de trois à quatre par la nomination de Monsieur Gérard Muller en tant que nouveau gérant de la Société.

Le conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gavin O'Connor, directeur de société, demeurant à 33, Fricker Road, Illovo Boulevard, Illovo 2196 Johannesburg, South Africa.

- Monsieur Gerrit van der Merwe, directeur de société, demeurant à 1, Lygon Place, London SW1 0JR,

- Monsieur Heine Prinsloo, directeur de société, demeurant à 33, Fricker Road, Illovo Boulevard, Illovo 2196 Johannesburg, South Africa,

- Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2001.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52777/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

ORIOLE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.949.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(52785/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

MAZOWE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.782.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Signature.

(52775/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

MAZOWE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.782.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme MAZOWE S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 12 avril 2001 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 2000 sont approuvés.
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2001.
- Acceptation de la démission d'AUDILUX LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes et nomination de CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands) aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52776/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

PASIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.490.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(52790/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

NIEDERMAN SPORT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.713.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 22 juin 2001 à 10.00 heures à Luxembourg*

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle, avec effet rétroactif à la date statutaire de l'assemblée annuelle de 1998, ayant dû se tenir le troisième mardi de juin, pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Robert Meisch de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société FIDUPARTNER AG ayant son siège social au 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Edmond Ries et Guy Glesener de leur poste d'administrateurs de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de M. Edmond Ries, Monsieur René Altmann, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant au 5, rue Auguste Liesch, L-5601 Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de M. Guy Glesener, Monsieur Robert Meisch, employé privé, demeurant au 8, Arelerwé, L-8376 Kahler.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en (LUF)..... en euros.

Neuvième résolution

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide de modifier la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 40,- pour le porter à LUF 1.500.040,- par incorporation des autres réserves à due concurrence et de convertir le capital social en EUR 37.185,- (trente-sept mille cent quatre-vingt-cinq euros), représenté par mille cinq cent (1.500) actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf cents) avec effet au 1er janvier 2001.

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 37.185,-), représenté par mille cinq cent (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79).»

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52782/643/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.555.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 14 août 2001, vol. 168, fol. 60, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société PALERIDER HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52787/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.555.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 14 août 2001, vol. 168, fol. 60, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société PALERIDER HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52788/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.555.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 14 août 2001, vol. 168, fol. 60, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société PALERIDER HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52789/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

MUSEL-DENTAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 66.328.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. August 2001

Punkt 1 der Tagesordnung:

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Herrn Wilhelm Baumgart zur Kenntnis.

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Generalversammlung erteilt Herrn Wilhelm Baumgart Entlastung für die Dauer seines Mandates und wünscht ihm alles Gute für seine weitere berufliche Zukunft.

Punkt 3 der Tagesordnung:

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Paul Mayer, Zahntechniker, wohnhaft in D-54329 Konz, Im Canet 12, zum neuen Mitglied im Verwaltungsrat zu ernennen.

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Generalversammlung beschliesst den Mitgliedern im Verwaltungsrat Einzelunterschrift zu erteilen. Damit kann jedes Mitglied im Verwaltungsrat die Firma mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2001, vol. 168, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(52780/745/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

LUXIDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille un, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société TECNIDEA S.p.A., société de droit italien, établie et ayant son siège social à Milan, Piazzale Libia 1, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Guido Michele Bertani, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, Via Valtellina, 12.

2.- Monsieur Guido Michele Bertani, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}.- Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUXIDEA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2.- La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3.- Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4.- La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5.- Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social ; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président ; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8.- L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier jeudi du mois d'avril à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9.- Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10.- L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11.- La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société TECNIDEA S.p.A., prédésignée, cent quatre-vingt-dix-neuf actions	199
2.- Monsieur Guido Michele Bertani, prénommé, une action	1
Total: deux cents actions	200

Le comparant sub. 1) est désigné fondateur; le comparant sub. 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois.

Pro-fisco

Pour les besoins du fisc, il est constaté que le montant du capital social souscrit à hauteur de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est l'équivalent de huit millions soixante-sept mille neuf cent quatre-vingts francs luxembourgeois (LUF 8.067.980,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Guido Michele Bertani, administrateur de société, demeurant à Milan, Via Valtellina 12, (Italie).
- Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.
- Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.
- Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Guido Michele Bertani, prénommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Manuela Alecci-Macalli, employée de banque, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G.M. Bertani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2001, vol. 861, fol. 21, case 9. – Reçu 80.680 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52879/239/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ORKA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 71.926.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 août 2001 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte des démissions de deux administrateurs en personne de Monsieur Jean Hoffmann et Madame Nicole Thommes et nomme en leur remplacement:
 - Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;
 - Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs sortants.

3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-Carabella, CH-6582 Pianezzo à partir de l'exercice 2001. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52786/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 7.347.

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PROMOTION S.A., R. C. Numéro B 7.347 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean René Frank, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 21 juin 1966, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 29 août 1966.

Les statuts de ladite société ont été modifiés la dernière fois par Maître Georges d'Huart, en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 du 24 juin 1999.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF.

2. Réduction du capital social par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 973,38) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-).

3. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38).

Deuxième résolution

Le capital social de la société est réduit par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 973,38) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-).

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(52793/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 7.347.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 931 du 8 août 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(52794/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

PUBLIFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.063.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour PUBLIFUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(52795/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

ADORIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 54.737.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(52893/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

PUBLITOP, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.734.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour PUBLITOP, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(52796/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

REALAND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.339.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52797/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

REGINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.615.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour REGINA HOLDING S.A.

Signature

(52798/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

REMY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.632.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 1999

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant à Metz, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen et Monsieur Adelin Remy, demeurant à Bruxelles, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, est nommé en tant que Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 1999.

Certifié sincère et conforme

REMY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 556, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52799/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SADIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.284.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52802/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SADIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.284.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 août 2001 que StenGEST, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52803/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SERILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.642.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(52819/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SERILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.642.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 juillet 2001, que:

1. L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour Eur 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.000.000,- soit établi à EUR 24.789,35. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 210,65 euros pour le porter de son montant actuel de 24.789,35 euros à 25.000,- euros, sans émission de parts nouvelles.

3. L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales. La nouvelle valeur nominale est fixée à 25,- euros par part.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52818/549/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SAMARCANDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 51.781.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMARCANDE INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(52804/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SAMARCANDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 51.781.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 août 2001

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité:

- a) de convertir le capital de 1.250.000 représenté par 1.250 actions de 1.000,- LUF de valeur nominale en euros,
- b) d'augmenter le capital social de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.250 par prélèvement sur les bénéfices reportés à due concurrence par les anciens actionnaires au prorata de leur participation dans la société sans émission et création d'actions nouvelles,
- c) d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises pour la porter à EUR 25,- par action et la mention du capital social,
- d) d'adapter l'article n° 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à EUR 31.250,- représenté par 1.250 actions de EUR 25,- de valeur nominale»,
- e) d'adapter l'article n° 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- représenté par 100.000 actions de EUR 25,- de valeur nominale».

Quatrième résolution

En conséquence de cette conversion, l'assemblée décide à l'unanimité de conférer tous les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour tenir la comptabilité en euros à partir du 1^{er} juillet 2000.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire de surveillance pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

Pour SAMARCANDE INVESTMENTS S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52805/045/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SAPPHO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.868.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 22 juin 2001 à 15.00 heures à Luxembourg*

Troisième résolution

L'assemblée renouvelle, avec effet rétroactif au 22 avril 1999, pour une période de six ans les mandats des administrateurs et du commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de M. Marc Lamesch de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'assemblée générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l., ayant son siège social aux 91-93, Grand-rue, L-9051 Ettelbrück. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Jacques Tordoor et Guy Glesener de leur poste d'administrateur de la Société. L'assemblée générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de M. Jacques Tordoor, Monsieur René Altmann, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant au 5, rue Auguste Liesch, L-5601 Mondorf-les-Bains.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de M. Guy Glesener, Monsieur Robert Meisch, employé privé, demeurant au 8, Arelerwé, L-8376 Kahler.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Huitième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en ... (LUF) ... en euros.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises et d'adapter en conséquence la mention du capital social.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-huit mille cent soixante-dix euros et soixante et onze cents (EUR 68.170,71) représenté par deux cent soixante-quinze (275) actions sans désignation de valeur nominale.»

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52806/643/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SARINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.401.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour SARINE HOLDING S.A.

Signature

(52807/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

VANIRENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 38.411.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 23 mai 2001 à 12.00 heures*

Décisions

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:

73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52851/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 43.016.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 19 juin 2001, vol. 268, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 juin 2001.

Pour FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l.

Signature

(52815/808/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SENSOR INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL PROTECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.536.

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en Euro et à augmenter le capital social par incorporation d'une partie des bénéficiaires, à savoir 537,- LUF, pour le porter à 31.000,- Euros, représenté par 100 actions de 310,- Euros chacune.

En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 3 des statuts dans la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à 31.000,- Euros (trente et un mille Euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- Euros (trois cent dix Euros) entièrement libérée.

Luxembourg, le 4 juin 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 97, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52817/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SENIMMOLUX, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 2. August 2001

Am 2ten August 2001 wurde eine aussergewöhnliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft SENIMMOLUX mit Sitz in L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, dieselbe wurde am 28. Januar 2000 durch den amtierenden Notar Jean Seckler mit Amtssitz in Junglinster beurkundet, einberufen.

Die Sitzung wurde unter der Präsidentschaft von Frau Gabriele Zangerlé, Geschäftsführerin von Seniorenanlagen wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg eröffnet.

Als Sekretär wurde Herr Armin Becker, Bauunternehmer, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg bestimmt.

Die Versammlung ernannte als Skrudator Fräulein Patricia Zangerlé, Krankenschwester, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg.

Die anwesenden Aktionäre wie die Ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer gesonderten Liste angeführt, diese ist vom federführenden Büro diesem Bericht beigelegt um mit demselben eingetragen zu werden.

Da sämtliche Aktien vorhanden waren, wurde seitens der Aktionäre auf eine vorherige Einberufung mittels Frist verzichtet.

Die Präsidentin eröffnet die Sitzung und die versammelten Anwesenden stellen fest, dass diese aussergewöhnliche Versammlung zur Tagesordnung folgendes aufweist:

Tagesordnung:

Umsetzung des Verwaltungsrates

Diese Generalversammlung beinhaltet das gesamte gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft und kann somit gemäss den Satzungen, die auf der Tagesordnung erwähnten Punkte beschliessen.

Die anwesende Aktionäre erklären sich hiermit bestellt und im voraus über die zu befassende Punkte der Tagesordnung informiert gewesen zu sein.

Somit wird die Tagesordnung erörtert und nachträglich werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Herr Fernand Pauly, Angestellter, wohnhaft in L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, Gruppe A

sowie

Herr Romain Poulles, Ingenieur, wohnhaft in L-8325 Capellen, 1a, rue de la Gare, Gruppe B

werden als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft abernannt und können fortan die Gesellschaft nicht mehr vertreten, den beiden ausscheidenden Herren wird für Ihre geleistete Arbeit komplette Entlastung erteilt.

Fräulein Patricia Zangerlé, Krankenschwester, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, 15, Ellenbornweg wird als Verwaltungsratsmitglied mit der Unterschrift der Gruppe A, benannt.

Herr Lex Thielen, Rechtsanwalt, wohnhaft in 10, rue Willy Goergen, L-2016 Luxembourg wird als Verwaltungsratsmitglied mit der Unterschrift der Gruppe B, benannt.

Da keine weitere Punkte mehr auf der Tagesordnung standen wurde die Sitzung für beendet erklärt.

Unterzeichnet in Altwies am 2. August 2001.

G. Zangerlé / A. Becker / P. Zangerlé
Präsidentin / Sekretär / Skrudator

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52816/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SIDNEY IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.551.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour SIDNEY IMMOBILIERE S.A.

Signature

(52821/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SIEWIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.492.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(52822/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SKIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.527.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 août 2001

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Harry Nygren, directeur, demeurant en Finlande, de Monsieur Roger Langels, administrateur de sociétés, demeurant 5, Salutgortet au 64100 Kristinestad (Finlande) et de la société LOWELL SERVICES INC., ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques de leurs fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

L'Assemblée leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Monsieur Georges Khneysser, administrateur-délégué, demeurant 48, chaussée de Boisfort à B-1050 Ixelles;

Monsieur Jean Boghossian, administrateur de sociétés, demeurant 17/D, avenue du Maréchal à B-1180 Bruxelles;

Monsieur Ralph Boghossian, administrateur de sociétés, demeurant 17/D, avenue du Maréchal à B-1180 Bruxelles.

- Conformément à l'article 9 des statuts, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Georges Khneysser, demeurant 48, chaussée de Boisfort à B-1050 Ixelles, administrateur-délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52829/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SINEQUAL CONSULTING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.083.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SINEQUAL CONSULTING S.A. (en liquidation), R. C. Numéro B 64.083 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 6 juillet 1998.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L -1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pietro Carezza, directeur de société, domicilié Via Moncucco 25, Lugano, Suisse, et au commissaire à la liquidation, la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 47, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(52825/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SIGN PUBLISHING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 40.760.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 1^{er} août 2001

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(52823/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 26.453.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVERLAKE S.A.

C. Schmitz / M. Lamesch

Administrateur / Administrateur

(52824/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SITKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.942.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 août 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52826/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SPRINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.576.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 août 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52836/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SKANDIA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.222.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour SKANDIA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(52827/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SKANDIA DISTRIBUTION SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.867.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour SKANDIA DISTRIBUTION SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(52828/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SIMP S.A., SOCIETE INTERNATIONALE MANAGEMENT ET PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.007.

1) Le siège de la SOCIETE INTERNATIONALE MANAGEMENT ET PARTICIPATIONS - SIMP S.A. est dénoncé avec effet au 1^{er} juillet 2001.

2) Mme Luisella Moreschi a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2001, de son poste d'administrateur au sein de la société.

3) La société QUEEN'S HOLDING LLC a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2001, de son poste de commissaire aux comptes au sein de la société.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

L.M.C. GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52834/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

N.C.C.D. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ci-après dénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 25 juillet 2001.

2.- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg ici représenté par Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}.- Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de N.C.C.D. S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3.- La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.- La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5.- Le capital souscrit est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juillet 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.- Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8.- Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9.- Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11.- Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12.- Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.- La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14.- L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15.- L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois d'août à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.- Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17.- Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19.- Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21.- La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré
1. FIDCORP LIMITED prédésignée,	398	39.800,- EUR
2. M. Delfosse	1	100,- EUR
3. H. Grisius	1	100,- EUR
Totaux:	400	40.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital souscrit équivaut à un million six cent treize mille cinq cent quatre-vingt-seize francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2) Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius, prénommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- AUDIEX S.A. ayant son siège à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J. Cardi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2001, vol. 861, fol. 47, case 11. – Reçu 16.136 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52881/239/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

SKYSCRAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 14 août 2001, vol. 168, fol. 60, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société SKYSCRAPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52830/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SKYSCRAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 14 août 2001, vol. 168, fol. 60, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société SKYSCRAPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52831/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SKYSCRAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 14 août 2001, vol. 168, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société SKYSCRAPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52832/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SOINS-LUX, Aktiengesellschaft.

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 2. August 2001

Am 2ten August 2001 wurde eine aussergewöhnliche Generalversammlung der Anonymen Gesellschaft SOINS-LUX mit Sitz in L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, dieselbe wurde am 28. Januar 2000 durch den amtierenden Notar Jean Seckler mit Amtssitz in Junglinster beurkundet, einberufen.

Die Sitzung wurde unter der Präsidentschaft von Frau Gabriele Zangerle, Geschäftsführerin von Seniorenanlagen wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg eröffnet.

Als Sekretär wurde Herr Armin Becker, Bauunternehmer, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg bestimmt.

Die Versammlung ernannte als Skrudator Fräulein Patricia Zangerle, Krankenschwester, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg.

Die anwesende Aktionäre wie die Ihnen gehörende Aktien wurden auf einer gesonderten Liste angeführt, diese ist vom federführenden Büro diesem Bericht beigelegt um mit demselben eingetragen zu werden.

Da sämtliche Aktien vorhanden waren, wurde seitens der Aktionäre auf eine vorherige Einberufung mittels Frist verzichtet.

Die Präsidentin eröffnet die Sitzung und die versammelten Anwesende stellen fest, dass diese aussergewöhnliche Versammlung zur Tagesordnung folgendes aufweist:

Tagesordnung:

Umsetzung des Verwaltungsrates

Diese Generalversammlung beinhaltet das gesamte gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft und kann somit gemäss den Satzungen, die auf der Tagesordnung erwähnten Punkte beschliessen.

Die anwesende Aktionäre erklären sich hiermit bestellt und im voraus über die zu befassende Punkte der Tagesordnung informiert gewesen zu sein.

Somit wird die Tagesordnung erörtert und nachträglich werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Herr Fernand Pauly, Angestellter, wohnhaft in L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, Gruppe A
sowie

Herr Romain Poulles, Ingenieur, wohnhaft in L-8325 Capellen, 1a, rue de la Gare, Gruppe B
werden als Verwaltungsmitglieder der Gesellschaft abernannt und können fortan die Gesellschaft nicht mehr vertreten, den beiden ausscheidenden Herren wird für Ihre geleistete Arbeit komplette Entlastung erteilt.

Fräulein Patricia Zangerle, Krankenschwester, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, 15, Ellenbornweg wird als Verwaltungsratsmitglied mit der Unterschrift der Gruppe A, benannt.

Herr Lex Thielen, Rechtsanwalt, wohnhaft in 10, rue Willy Goergen L-2016 Luxemburg wird als Verwaltungsratsmitglied mit der Unterschrift der Gruppe B, benannt.

Da keine weitere Punkte mehr auf der Tagesordnung standen wurde die Sitzung für beendet erklärt.

Unterzeichnet in Altwies am 2. August 2001.

G. Zangerle / A. Becker / P. Zangerle

Präsidentin / Sekretär / Skrudator

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52835/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SQUARE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.145.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(52838/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

SQUARE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.145.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(52837/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND, SICAV, société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.252.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(52846/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

**STANDARD FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) UMBRELLA FUND, Sicav,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.701.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour STANDARD FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG)

UMBRELLA FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(52839/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

STUGALUX CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 34.563.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 11 juin 2001

«1. Sont nommés administrateurs pour un terme de 6 ans:

- M. Jos Bourg, homme d'affaires, demeurant à Luxembourg, Président,
- M. Aloyse Mack, retraité, demeurant à Nospelt, administrateur,
- M. Erny Scholzen, employé privé, demeurant à Olm, administrateur,
- M. René Schilt, ingénieur technicien, demeurant à Schouweiler, administrateur,
- M. Patrick Moes, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

2. Le mandat du réviseur d'entreprises est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

3. Les résolutions suivantes prendront toutes effet au 1^{er} janvier 2002:

- a) L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
- b) Le capital actuel de LUF 5.000.000,- est converti en EUR 123.946,76.
- c) Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 1.053,24 pour le porter de EUR 123.946,76 à EUR 125.000,- par incorporation de bénéfices reportés sans émission d'actions nouvelles.
- d) Une valeur nominale de EUR 1.250,- par action est adoptée.
- e) L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille (125.000,-) EUR, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de 1.250,- EUR chacune.»»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52841/280/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

ALBA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.855.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société ALBA INVESTMENT S.A. prise en date du 18 juillet 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Le Conseil d'Administration eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBA INVESTMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52899/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

TARN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.840.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52842/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

TARN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.840.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 août 2001 que:

- StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommé au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 2000.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2004.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52843/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

TEL UP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.451.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(52845/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

TEL UP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.451.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2001, que:

1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- soit établi à EUR 30.986,69. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. l'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

3. l'assemblée générale décide d'adapter l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

4. l'assemblée décide d'adapter l'alinéa 2 de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. alinéa 2. «Toutefois, les décisions suivantes devront réunir le consentement des actionnaires réunis au sein d'une assemblée générale délibérant selon le quorum de présence et de majorité tel que prévu à l'article 9 alinéa 3 des présents statuts:

a) toutes décisions ayant, directement ou indirectement, pour effet d'autoriser une ou des cessions ou aliénations d'actifs ou de participations détenues par la société, se traduisant par une diminution de trente pour cent (30%) du chiffre d'affaires consolidé de la société, ou un prix supérieur à deux cent quarante sept mille huit cent quatre vingt treize euros et cinquante deux cents (EUR 247.893,52);

b) toutes décisions conduisant, directement ou indirectement, à la perte et/ou à la prise de majorité effective en capital et en droits de vote dans toutes autres sociétés et/ou entreprises;

c) toutes décisions ayant, directement ou indirectement, pour conséquence de permettre à un nouveau partenaire, tiers aux parties, de prendre, directement ou indirectement, immédiatement ou de façon différée, une participation dans la société, étant précisé que dans ce cas, les parties s'obligent à respecter notamment la procédure d'agrément prévue à l'article 11 des statuts de la société;

d) toutes décisions d'acquisition d'actifs ou de participation pour un prix supérieur à deux cent quarante sept mille huit cent quatre vingt treize euros et cinquante deux cents (EUR 247.893,52);

e) les prêts consentis au moyen des deniers de la société, sauf s'agissant d'éventuelles avances ou prêts aux salariés dans une limite annuelle de sept mille quatre cent trente six euros et quatre vingt un cents (EUR 7.436,81) par salarié.»

5. l'assemblée accepte la démission de la SOCIÉTÉ DE RÉVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

6. est nommée nouveau commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52844/549/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

VIANDEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.209.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A

Signature

(52854/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

A.C.M. WOOD CHEMICALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 50.298.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour A.C.M. WOOD CHEMICALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme

Signature

(52887/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

A.C.M. WOOD CHEMICALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 50.298.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2000,

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, FIDEX-AUDIT, S.à r.l., sont renouvelés pour une période de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2006 approuvant les comptes de 2005.

Pour A.C.M. WOOD CHEMICALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52888/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

TYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 59.417.

Les comptes de clôture au 31 juillet 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 130S, fol. 89, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(52850/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

TYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 59.417.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DEGREESTAR LIMITED, une société de droit anglais avec siège social à The Quadrangle, 180 Wardour Street, London W1V 3AA U.K., ici représentée par son administrateur unique Monsieur Norbert Theisen, ingénieur, demeurant à L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme TYRUS S.A., R.C. B numéro 59 417, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 478 du 3 septembre 1997.

- La Société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois représenté par mille une (1.001) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire 8 certificats (numérotés de 1 à 8) de 100 actions, 4 certificats (numérotés de 9 à 12) de 50 actions et 1 certificat (numéroté 13) d'une action, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TYRUS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Theisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 130S, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(52849/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

VIASYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Extract of the resolution taken at the board of managers meeting held on April 27, 2001

The Board of Managers takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of VIASYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52855/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

VIASYSTEMS LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Extract of the resolution taken at the board of managers meeting held on April 27, 2001

The Board of Managers takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of VIASYSTEMS LUXEMBOURG II, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52856/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 54.959.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 juillet 2001, que:

1. l'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40.3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 500.000,- soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. l'Assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.500,- euros, sans émission de parts nouvelles.

3. l'Assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales. La nouvelle valeur nominale est fixée à 25,- euros par part.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol.556, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52857/549/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 54.959.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A

Signature

(52858/549/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

VISSER ET FAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Larochette.
R. C. Luxembourg B 31.800.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(52859/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

ZEPPELIN SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.087.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 août 2001 que M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse, a été nommé administrateur, en remplacement de M. Fernand Heim, démissionnaire.

Il résulte d'autre part d'une résolution écrite du Conseil d'Administration datée du 3 août 2001 que M. Dario Colombo a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52864/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

TIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 59.416.

Les comptes de clôture au 31 juillet 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 130S, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(52848/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

TIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 59.416.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DEGREESTAR LIMITED, une société de droit anglais avec siège social à The Quadrangle, 180 Wardour Street, London W1V 3AA U.K., ici représentée par son administrateur unique Monsieur Norbert Theisen, ingénieur, demeurant à L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme TIBUR S.A., R. C. B numéro 59.416, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 478 du 3 septembre 1997.

- La Société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois représenté par mille une (1.001) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire 8 certificats (numérotés de 1 à 8) de 100 actions, 4 certificats (numérotés de 9 à 12) de 50 actions et 1 certificat (numéroté 13) d'une action, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TIBUR S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Theisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 130S, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(52847/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

KEDIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille un, le deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC2A 31J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 2 août 2001.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 2 août 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KEDIVE S.A., Société Anonyme.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mercredi du mois d'octobre à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit

1.- AQUALEGION LTD., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Vigneron, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2001, vol. 861, fol. 54, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52877/239/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

LIPIDGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille un, le premier août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- CALMAR INTERNATIONAL INC., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LIPIDGEN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention et la vente de participations dans d'autres sociétés actives dans le secteur de l'activité scientifique, de la recherche de base, de la recherche clinique, expérimentations, développement et production de processus physiques, chimiques, biologiques, biotechnologiques, de méthodologies productives ou diagnostics impliquant aussi l'ingénierie génétique, de molécules, de préparations à usage cosmétique et pharmaceutique.

La société a également comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue ; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social ; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième lundi du mois d'octobre à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- CALMAR INTERNATIONAL INC., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, une action.	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Monsieur Alessandro M. Lerro, avocat, demeurant à I-Rome, Via Ugo da Como 7.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Vigneron - J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2001, vol. 861, fol. 53, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52878/239/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

INNOVATIVE SIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the third day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mrs. Maria Elisabeth Bodin-Lindberg, I. T. consultant, residing in Pontonjägatan 30, SE-112 37 Stockholm (Sweden).
- 2.- Mr Torkild Christian Berglund, I.T. consultant, residing in Anunds väg 13, SE-193 40 Sigtuna (Sweden).
- 3.- Mr Carl Fredrik Ake Hallberg, I.T. consultant, residing in Jordgränd 27, SE-192 74 Sollentuna (Sweden).
- 4.- Mrs. Erja Odmark, I.T. consultant, residing in Fritz Janssons väg 48, SE-184 70 Akersberga (Sweden).
- 5.- Mr Daniel Robert Claesson, I.T. consultant, residing in Gotlandsgatan 64, SE-116 65 Stockholm (Sweden).
- 6.- Mr Mark Justin Brophy, I.T. consultant, residing in Tullgårdsgatan 16, SE-116 68 Stockholm (Sweden).

All six (6) appearing persons are here represented by Mr Dirk C. Oppelaar, juriste, residing in 62, rue de Reckenthal L-2410 Luxembourg, by virtue of six (6) proxies given to him in Stockholm, on July 31, 2001.

Beforesaid proxies, after being initialled ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his hereabove stated capacities, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a «société à responsabilité limitée» which the prenamed parties declare to form between themselves, as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a «société à responsabilité limitée», which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/ or foreign Companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of sticks, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds. It may grant assistance, loan, advance or guarantee to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures.

The corporation may also carry out all commercial, industrial, financial, movable and immovable operation which are in direct or indirect relation with its object.

The corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of INNOVATIVE SIX, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate Capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR), each.

The one thousand (1,000) shares have been subscribed as follows:

1.- Mrs. Maria Elisabeth Bodin-Lindberg, prenamed, two hundred twenty-seven shares	227
2.- Mr Torkild Christian Berglund, prenamed, two hundred twenty-six shares.	226
3.- Mr Carl Fredrik Ake Hallberg, prenamed, two hundred twenty-six shares	226
4.- Mrs. Erja Odmark, prenamed, hundred and seven shares	107
5.- Mr Daniel Robert Claesson, prenamed, hundred and seven shares	107
6.- Mr Mark Justin Brophy, prenamed, hundred and seven shares	107
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been totally paid up so that the amount of twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favor of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin first of January and terminate 31st December of each year.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on December 31, 2001.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at sixty thousand Luxembourg francs.

Pro Fisco

For the purposes of registration, it is stated that the subscribed capital in the amount of twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) is equivalent to one million eight thousand four hundred and ninety-eight Luxembourg francs (1,008,498.- LUF).

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

1.- The registered office is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2.- The meeting appoints as managers:

a) Mr Dirk C. Oppelaar, jurist, residing in. L-241.0 Luxembourg, 62, rue de Reckenthal.

b) Mr Bart Zech, jurist, residing in F-57570 Rodemack, 3, Chemin de la Glèbe.

The corporation will be validly bound towards third parties by the single signature of any manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trois août.

Par-devant Nous Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Maria Elisabeth Bodin-Lindberg, consultant en informatique, demeurant à Pontonjägatan 30, SE-112 37 Stockholm (Suède);

2.- Monsieur Torkild Christian Berglund, consultant en informatique, demeurant à Anunds väg 13, SE-193 40 Sigtuna (Suède);

3.- Monsieur Carl Fredrik Ake Hallberg, consultant en informatique, demeurant à Jordgränd 27, SE-192 74 Sollentuna (Suède);

4.- Madame Erja Odmark, consultant en informatique, demeurant à Fritz Janssons väg 48, SE-184 70 Akersberga (Suède);

5.- Monsieur Daniel Robert Claesson, consultant en informatique, demeurant à Gotlandsgatan 64, SE-116 65 Stockholm (Suède);

6.- Monsieur Mark Justin Brophy, consultant en informatique, demeurant à Tullgårdsgatan 16, SE-116 68 Stockholm (Suède).

Les six (6) comparants ci-avant nommés sont tous ici représentés par Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant 62, rue de Reckenthal, L2410 Luxembourg,

en vertu de six (6) procurations lui données à Stockholm, le 31 juillet 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prénommées déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations de quelque façon que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente,

échange ou autrement des actions, obligations ou autres valeurs mobilières et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avances et garanties.

La société aura également pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de INNOVATIVE SIX, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6.- Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Maria Elisabeth Bodin-Lindberg, prénommée, deux cent vingt-sept parts sociales	227
2.- Monsieur Torkild Christian Berglund, prénommé, deux cent vingt-six parts sociales	226
3.- Monsieur Carl Fredrik Ake Hallberg, prénommé, deux cent vingt-six parts sociales.	226
4.- Madame Erja Odmark, prénommée, cent sept parts sociales	107
5.- Monsieur Daniel Robert Claesson, prénommé, cent sept parts sociales	107
6.- Monsieur Mark Justin Brophy, prénommé, cent sept parts sociales	107
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Disposition générale

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Pro Fisco

Pour les besoins de l'Enregistrement, il est constaté que le montant du capital social souscrit à hauteur de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) est l'équivalent d'un million huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit francs luxembourgeois (1.008.498.- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

a) Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant à L-2410 Luxembourg, 62, rue de Reckenthal.

b) Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à P-57570 Rodemack, Chemin de la Glèbe.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. C. Oppelaar, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2001, vol. 861, fol. 55, case 11. – Reçu 10.085 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52874/239/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

WELSFORD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.854.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signature / Signature

(52861/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

WELSFORD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.854.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signature / Signature

(52862/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

WELSFORD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2001

- Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société CORPORATE COUNSELORS Ltd, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town à Tortola, Iles Vierges Britanniques, de la société CORPORATE MANAGEMENT CORP, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town à Tortola, Iles Vierges Britanniques, et de la société CORPORATE ADVISORY SERVICES Ltd, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town à Tortola, Iles Vierges Britanniques; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un Mandataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52860/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

AGAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.724.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 8 août 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.
2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la Société en 1.250 actions sans valeur nominale.
3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

AGAMI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52897/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

SEBE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept juillet

a été constituée à Foetz, 3, rue des Artisans, par acte sous seing privé entre:

1. Maia Bernard, demeurant F-88140 Contrexéville, 92, rue Georges Fabry
 2. Genovese Serge, demeurant F-57330 Hettange-Grande, 12, rue de Bourgogne
- une Société Civile aux statuts ci-après:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles. Elle pourra faire toute opération et transaction tant mobilière qu'immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de SEBE, société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est à Foetz, 3, rue des Artisans. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à 2.500,- euros, divisé en 25 parts sociales de 100,- euros chacune.

Il est attribué aux associés comme suit:

15 parts à Maia Bernard

10 parts à Genovese Serge

Le capital est libéré par des versements en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cent Euros (EUR 2.500,-) se trouve à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

Art. 7. Toutes les décisions des associés doivent être prises à l'unanimité.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou plusieurs associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 10. La gérance de la société est assumée par:

1. Maia Bernard, demeurant F-88140 Contrexéville, 92, rue Georges Fabry

2. Genovese Serge, demeurant F-57330 Hettange-Grande, 12, rue de Bourgogne

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes des deux associés ou par la seule signature des gérants. Les associés pourront confier la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes qui peuvent engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de leur nomination.

Art. 11. Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social. Les associés peuvent convenir de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestation dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participations dans le Capital Social et sont portés d'abord en déduction du résultat à répartir.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre.

Art. 13. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins de ou des associés-gérants ou de toute autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est par dérogé par les présents statuts.

Signé: B. Maia, S. Genovese.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52885/753/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ATHENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 55.047.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 août 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52919/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

ADY'S HYGIENE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 19 avril 2001,
les associés de la société à responsabilité limitée ADY'S HYGIENE,
Monsieur Ady Wilhelmy, commerçant, demeurant à Dudelange, 14, rue des Poseurs et
Monsieur Roland Wilhelmy, commerçant, demeurant à Mondorf, 36, rue Docteur Klein
représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).
- 2) L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cent cinq euros et trente-deux cents (105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68) à douze mille cinq cents euros (12.500,-), par versement en numéraire.
- 3) L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 5 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-), entièrement libérées.»

Fait à Dudelange, en double exemplaire en date du 19 avril 2001.

Signé: A. Wilhelmy, R. Wilhelmy.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52894/753/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

AFFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.965.

Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

AFFORD HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(52895/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

AFFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.965.

Le bilan au 31 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

AFFORD HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(52896/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2001.
